



AR PREFECTURE

016-200054047-20200921-2020\_09\_21\_16-AU  
Reçu le 25/09/2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** de confier l'entretien et la réparation des appareils de lutte contre l'incendie à la société AGUR,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer ladite convention.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 23 septembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

